

Les bruits qui courent autour de Saint-Marcouf



Située à 7 km du large, dans le Val de Saire, l'île du large de Saint-Marcouf fera bientôt l'objet d'une estimation par les Domaines.

Cela fait déjà plusieurs mois que la rumeur circule : l'Etat, propriétaire des îles Saint-Marcouf depuis le XIX^e siècle, serait-il en passe de se séparer de l'archipel ?

Si pour le moment, aucune annonce officielle n'a été faite en ce sens, mercredi 28 octobre est attendu sur l'île du large un estimateur de France Domaine, service en charge des cessions immobilières de l'Etat. Faut-il y voir une prochaine mise en vente ?

"Non", répond très clairement Bertrand Lelay, du service départemental de France Domaine. "Il y a plusieurs années, il a été régulièrement reproché à l'Etat, de mal connaître son patrimoine immobilier. Dans un rapport, la Cour des Comptes a donc demandé à ce dernier de faire des efforts, notamment en termes d'évaluation de ses biens. Chaque fin d'année, les trois évaluateurs du département évaluent donc un pourcentage de ce patrimoine", ajoute-t-il.

"La commune dispose d'un droit de priorité"

Et si l'île du large est bien au menu ces prochains jours, "c'est uniquement dans ce cadre. A ce jour, je n'ai aucun dossier concernant Saint-Marcouf", assure celui qui est spécifiquement chargé des ventes. Et d'ajouter que si c'était le cas, il lui faudrait avoir obliga-

toirement reçu au préalable "une déclaration d'inutilité" de la part du ministère en charge du site, ici le ministère de l'Ecologie. "Ce qui n'est pas le cas", précise encore Bertrand Lelay.

"Lorsque l'Etat décide de se séparer d'un bien, la commune sur le territoire de laquelle il se situe dispose d'un droit de priorité, qu'elle peut faire le choix de déléguer auprès d'une autre collectivité. Cette dernière a deux mois pour se prononcer. Ce n'est qu'après qu'il fait l'objet d'une annonce sur notre site...", précise l'expert, tout en ajoutant qu'en raison du caractère atypique de Saint-Marcouf, ce délai pourrait être rallongé. "Il ne s'agit pas d'un dossier banal et notre souci serait alors de nous rapprocher de la collectivité pour connaître ses intentions", conclut Bertrand Le Lay. A Querqueville, près de Cherbourg, le fort Chavagnac a ainsi fait l'objet de plusieurs études entre le moment où l'Etat a décidé de s'en séparer et la date de sa mise en vente.

Une offre définitive

De quoi mettre un frein, du moins pour un temps, aux velléités et aux espoirs de certains acteurs locaux, comme l'association des Amis de l'île du Large et le Groupe Ornithologique Normand, qui se sont tous les deux récemment déclarés candidats à la reprise. Soucieuse de sauvegarder le patrimoine militaire abrité par l'île et de sécuriser ses abords, la première a



Seule l'île du large est concernée par cette estimation. Mercredi 28 d'une demande de protection au titre de Monument Historique. De

lancé depuis 2009 plusieurs chantiers de restauration, assurés par des bénévoles, à raison de huit semaines par an. Un travail de fourmi, que le statut de propriétaire pourrait permettre d'accélérer. "Cela permettrait d'assurer auprès de mécènes, de notre

présence sur place à long", explique Christian Dromard, président de l'association des Amis de l'île du Large, dont le projet est de créer sur place une "école de la mer". Une perspective qui déplaît au Groupe Ornithologique Normand (GomN), pour c



t par ailleurs attendu sur place un représentant de la DRAC, dans le cadre d'une demande de protection au titre de Monument Historique. De

présence humaine entre janvier et août est incompatible avec le maintien sur place de la colonie d'oiseaux de mer, et qui s'est donc porté officiellement acquéreur dans une lettre adressée le 4 août dernier à Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie. A noter que si vente

il y avait, elle se ferait au plus offrant. "Les acquéreurs doivent déjà être en mesure de présenter leurs garanties au moment de l'offre, qu'ils ne peuvent ensuite retirer", précise Bertrand Le Lay. Mais ça, c'est une autre histoire...
Audrey Dreillard

REPÈRES

■ Deux îles

L'archipel Saint-Marcouf se compose de deux îles. L'île du large, constituée d'un fort érigé sous Napoléon, est sous tutelle du ministère de l'Ecologie. L'île de Terre, qui abrite une réserve ornithologique, a été affectée au Muséum d'histoire naturelle.

■ Association

L'association des Amis de l'île du large est née en 2003. Sous son impulsion ont débuté depuis 2009 des chantiers de restauration du fort. La digue a notamment été sauvée.

■ Bénévoles

Afin de respecter la période de nidification des oiseaux, les travaux entrepris par les bénévoles, sous l'égide de l'Association des Amis de l'île du large, se déroulent entre le 1^{er} août et la fin du mois de septembre. En 2015, un peu plus d'une centaine se sont relayés sur place.

■ Ecole de la mer

Le projet de l'association pour l'île du large mêle activités nautiques et accueil du public. "En aucun cas il ne s'agira de tourisme de masse ou d'un Club Med !", souligne Christian Dromard, président des Amis de l'île du Large.

■ Déchets

Mercredi 28 octobre, l'Association des Amis de l'île du large va, en partenariat avec Grandcamp-Maisy, procéder à l'évacuation des déchets qui se sont accumulés sur l'île depuis son abandon.